AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0494
FR0000120164-FS0207

28 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 février 2018, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Lux Holdings 2017[1] (48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 52 137 471 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 9,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société CGG[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Contrarian Capital Management LLC[4] a précisé détenir, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, (i) 2 173 400 bons de souscription d'actions (« BSA garantie »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 2 173 400 actions CGG, (ii) 1 448 936 bons de souscription d'actions (« BSA de coordination »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 448 936 actions CGG, et (iii) 15 652 358 bons de souscription d'actions (« BSA #3 »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 15 652 358 actions CGG. Les trois types de bons sont exerçables à tout moment jusqu'au 21 août 2018 et seront caducs à l'issue de cette période ou avant en cas de liquidation de la société CGG ou d'annulation desdits bons[5].

———

[1] Détenue à 100% par différents fonds dont la gestion est assurée par la société Contrarian Capital Management LLC (411 West Putnam Avenue, Suite 425, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis), elle-même contrôlée par M. Jon R. Bauer.
[2] Sur la base d'un capital composé de 578 575 002 actions représentant 578 611 018 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.
[4] Société contrôlée par M. Jon R Bauer. Il est précisé que la société Contrarian Capital Management LLC ne détient directement aucune action CGG et que sa participation indirecte au capital de CGG est détenue par différents fonds dont elle assure la gestion, indirectement, par l'intermédiaire de la société Lux Holdings 2017, contrôlée par lesdits fonds.
[5] Cf. notamment (i) prospectus visé par l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro 17-551, (ii) prospectus visé par l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro 18-018, et (iii) communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.